



Mise en demeure de l'école xxxxxx

Par **Biagui**, le **10/10/2022** à **12:43**

Bonjour je me suis inscrit dans une formation à l'école xxxxxx une école en ligne . Mais j'ai pas résilié le contrat au bout de 3 mois et j'ai eu des difficultés financières pour payer le reste et maintenant après des mails envoyés ils me demande de payer l'intégralité de la somme et ils me suivront a la justice . que dois-je faire ? rncordialement

Par **jodelariege**, le **10/10/2022** à **13:36**

bonjourrrncomme l'indique votre contrat, passés les 3 mois vous devez payer la totalité de la formationrrn-soit vous payez toutrrn-soit vous ne payez plus et vous allez etre harcelée pendant des mois des années avec menace de poursuites judiciairesrrnà l'heure actuelle et malgré les milliers de messages comme le votre sur beaucoup de forums personne ,absolument personne n'est jamais revenu nous dire si il été allé au tribunalrrncela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de poursuites judiciaires mais que nous n'avons aucun retour:nous n'en savons rien du tout....

Par **Biagui**, le **10/10/2022** à **13:48**

Merci pour votre retour pertinent

Par **LauraEnaco**, le **13/10/2022** à **15:21**

Bonjour, rnrnNous sommes navrés pour cette situation, mais selon vos explications, vous êtes, en effet, redevable de l'intégralité des frais de formation puisque sa résiliation est intervenue au-delà du délai de 3 mois. rnrnSi les sommes ne sont pas payées en temps et en heure, il est normal que des relances/mises en demeure/procédures de recouvrement contentieuses soient effectuées.rnrnN'hésitez pas à prendre contact avec notre service recouvrement de l'établissement pour établir un échéancier adapté à vos ressources financières. rnrn rnrnÀ votre disposition pour toute autre question ou demande,rnrnAnastasia d'ENACO